

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
197^e année
8 juillet 2021
n° 24 / 7913^e
pages 1281 à 1328

CHRONIQUE / Preuve

Le standard de preuve :
réflexions à partir du droit de la concurrence

> Jean-Christophe Roda

1297

ÉDITORIAL

1281 Kancel Kultur Klan Aujourd'hui : l'Histoire du droit et des Institutions, *Fabrice Defferrard*

ACTUALITÉS

- 1284 Pratiques commerciales déloyales (agro-alimentaire) : publication d'une ordonnance
- 1285 Bail commercial (échelle mobile) : portée de la clause réputée non écrite
- 1287 Climat (gaz à effet de serre) : injonction du Conseil d'État au gouvernement
- 1288 Fraude fiscale (époux Balkany) : confirmation de la décision de culpabilité
- 1289 Projet de loi Bioéthique : adoption définitive par le Parlement
- 1290 Liberté individuelle (restriction) : surveillance par caméra d'un cuisinier

POINT DE VUE

1295 Les franchisés, vitrines de la mode ?, *Nicolas Dissaux*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1304 **Chronique** : Retour sur le cas paroxystique d'un « procès-bâillon » au Québec : les difficiles rapports entre droit et science, *Olivier Beaud*
- 1308 **Panorama** : Droit constitutionnel, *Émilie Debaets et Nathalie Jacquinet*
- 1319 **Notes** : Assouplissement des conditions de recevabilité de l'action paulienne, *note sous Com. 24 mars 2021, Laura Sautonie-Laguionie*
- 1324 Isolement et contention en psychiatrie : la persistance d'une inconstitutionnalité, *note sous Cons. const., 4 juin 2021, Karine Sferlazzo-Boubli*

ENTRETIEN

1328 Geoffroy Berthelot – L'avènement apodictique d'une procédure judiciaire simplifiée de sortie de crise

DALLOZ



Version numérique incluse*



322124



9 782993 122124

Recueil Dalloz

31/35 rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
RENAUD LEFEBVRE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON
ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Maëlle HARSOUËT DE KERAVAL (5379)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction relations : Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, *Directrice*

80 avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients : Wilfried RENÉ, *Responsable*

Tél. : 01 40 92 36 64

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 770 € HT (786,17 € TTC)

Étranger : 836 € HT

Prix au numéro : 34,71 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE-PRINT

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Juillet 2021

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Fabrice Defferrard

1281

Kancel Kultur Klan
Aujourd'hui : l'Histoire
du droit et des Institutions



ACTUALITÉS

1284

DROIT DES AFFAIRES

Concurrence-Distribution

Pratiques commerciales déloyales
(agro-alimentaire) : publication
d'une ordonnance

Fonds de commerce et commerçants

Bail commercial (échelle mobile) :
portée de la clause réputée non écrite,
Civ. 3^e, 30 juin 2021

Propriété intellectuelle

Droit d'auteur (gestion collective) :
détermination du tribunal compétent,
Civ. 1^{er}, 30 juin 2021

1285

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Vente (garantie d'éviction) : exclusion de la
prescription acquisitive, *Civ. 3^e, 30 juin 2021*

Responsabilité médicale (ONIAM) :

pas d'indemnisation du préjudice sexuel
par ricochet, *Civ. 1^{er}, 30 juin 2021*

Famille-Personne-Succession

Succession européenne (certificat successoral) :
copie certifiée conforme, *CJUE 1^{er} juill. 2021*

1286

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Abus de confiance (qualification) :
prévisibilité de l'évolution jurisprudentielle,
Crim. 30 juin 2021

1287

DROIT PUBLIC

Environnement

Climat (gaz à effet de serre) :
injonction du Conseil d'État au gouvernement,
CE 1^{er} juill. 2021

Protection de l'environnement (association) :
réparation du préjudice moral,
Crim. 29 juin 2021

Chasse (capture d'oiseaux) : interdiction
de l'emploi de gluaux, *CE 28 juin 2021*

Fiscalité

Fraude fiscale (époux Balkany) :
confirmation de la décision de culpabilité,
Crim. 30 juin 2021

Santé publique

Projet de loi Bioéthique :
adoption définitive par le Parlement
Masseur-kinésithérapeute (massage) :
exclusion du monopole, *Crim. 29 juin 2021*

1290

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Liberté individuelle (restriction) : surveillance
par caméra d'un cuisinier, *Soc. 23 juin 2021*

Sanction disciplinaire (pluralité de faits) : notion
et qualité d'employeur, *Soc. 23 juin 2021*

Sanction disciplinaire (prescription) : notion
et qualité d'employeur, *Soc. 23 juin 2021*

Différence de traitement (engagement
unilatéral) : contrôle des raisons objectives,
Soc. 23 juin 2021

Contrat de travail (reprise volontaire) :
justification de la différence de traitement,
Soc. 23 juin 2021

Contrat de travail (reprise) : date du transfert
de l'entité économique autonome,
Soc. 23 juin 2021

Règlement intérieur (sanctions disciplinaires) :
notion et date d'entrée en vigueur,
Soc. 23 juin 2021

Salaires (égalité de traitement) : application
de la prescription triennale, *Soc. 30 juin 2021*

Salaires (rappel, convention de forfait) :
application de la prescription triennale,
Soc. 30 juin 2021

Salaires (rappel, temps complet) : application
de la prescription triennale, *Soc. 30 juin 2021*

Discrimination (action en réparation) :
application de la prescription quinquennale,
Soc. 30 juin 2021

Travail temporaire (contrat de mission) :
prescription de l'action en requalification,
Soc. 30 juin 2021

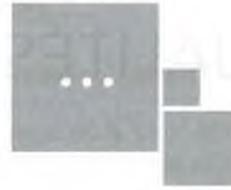
Résiliation judiciaire (office du juge) : examen
obligatoire de tous les griefs, *Soc. 30 juin 2021*

1294

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Profession juridique et judiciaire

Avocat (centre de formation professionnelle) :
recours contre les décisions du jury,
Civ. 1^{er}, 30 juin 2021



POINT DE VUE

1295

Les franchisés, vitrines de la mode ?
par Nicolas Dissaux



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

1297

Le standard de preuve :
réflexions à partir du droit de la concurrence
par Jean-Christophe Roda

1304

Retour sur le cas paroxystique
d'un « procès-bâillon » au Québec :
les difficiles rapports entre droit et science
par Olivier Beaud

NOTES

1319

Assouplissement des conditions de recevabilité
de l'action paulienne, *note sous Com.* 24 mars 2021
par Laura Sautonie-Laguionie

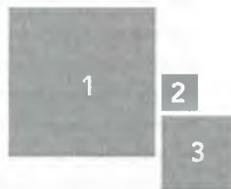
1324

Isolément et contention en psychiatrie : la persistance
d'une inconstitutionnalité, *note sous Cons. const.*, 4 juin 2021
par Karine Sferlazzo-Boubli

PANORAMA

1308

Droit constitutionnel
janvier 2020 – décembre 2020
par Émilie Debaets et Nathalie Jacquinet



ENTRETIEN

1328

Geoffroy Berthelot – L'avènement apodictique
d'une procédure judiciaire simplifiée de sortie de crise

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



***Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr